

48 - Sur la route D54 en sortie d'Hangest-en-Santerre en direction d'Arvillers

La silhouette d'Hangest-en-Santerre révèle surtout des hangars agricoles et peu d'éléments bâtis anciens en raison de la ceinture bocagère présente. Le paysage rencontré est ouvert, constitué de grandes cultures dépourvues de haies. Les éléments arborés sont cantonnés à l'arrière-plan. Il s'agit des boisements des coteaux de la vallée de l'Avre.

Le parc accordé de Mont de Trême et le parc construit de la Sablière sont les parcs éoliens dominant de cette vue. Le projet éolien de Champs Perdus 2 ressort le plus du contexte éolien projeté compte tenu de sa proximité. Seule l'éolienne E4 investit un horizon de la vue non occupé par des éoliennes. En effet, les éoliennes E1 à E3 sont en surimpression du parc construit de la Sablière. Les éoliennes E5 et E6 viennent en premier plan du parc en instruction Le Moulin. Les effets d'écrasement sur le bâti sont minimes. Depuis ce point de vue en entrée de commune, le projet éolien a une interaction visuelle essentiellement sur des hangars agricoles et non des habitations.

L'impact est modéré.

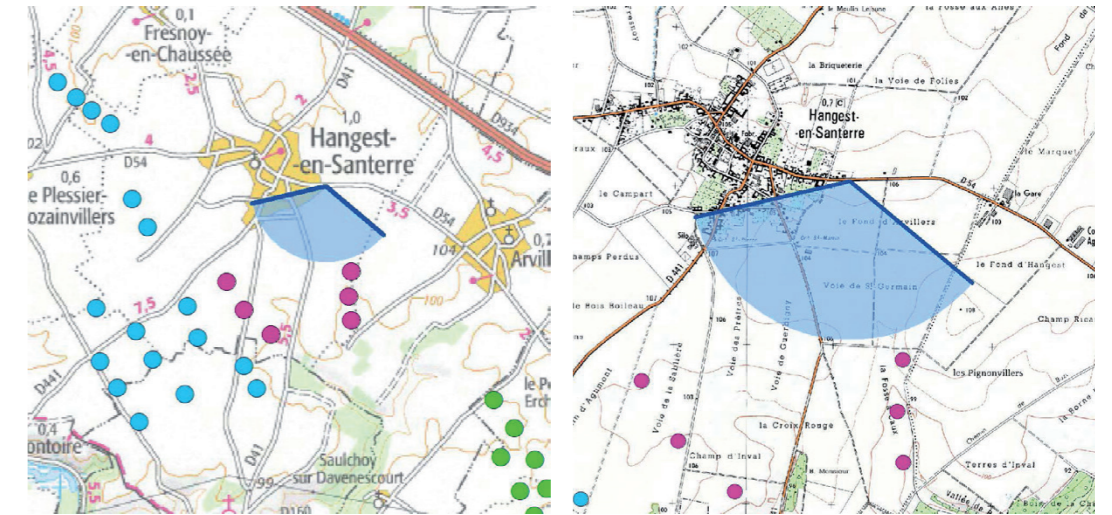
ETAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 672274
 Y (Lambert 93) : 6961488
 Cap (°) : 193,4
 Angle horizontal couvert (°) : 127
 Date : 04/12/2018
 Heure : 10:22
 Éolienne la plus proche : E4
 Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 1175



PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 45 cm du regard





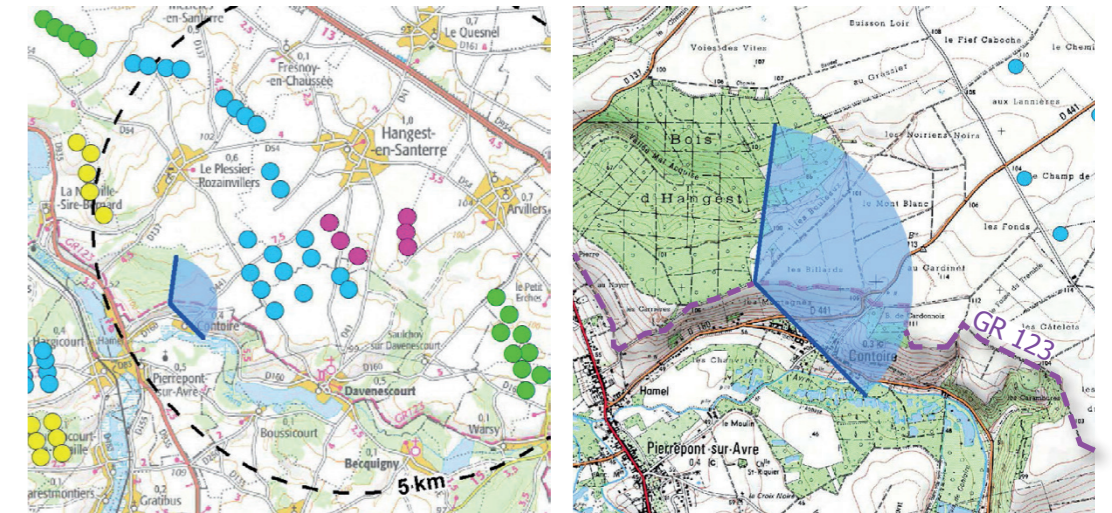
49 - Depuis le GR 123, en sortie du bois d'Hangest

Après avoir longé par le côté sud le bois d'Hangest, le chemin de Grande Randonnée n°123 surplombe le paysage de la vallée de l'Avre. Sur la droite de la photographie, on remarque les derniers pavillons de Contoire le long de la D411 qui remonte le coteau. La vue comprend deux paysages emblématiques : le cœur de Santerre et la vallée de l'Avre. Le caractère boisé de la vallée de l'Avre tranche avec le caractère ouvert et agricole du plateau du Santerre.

Le parc éolien construit de la Sablière se trouve au centre de la vue. Il s'agit du parc éolien le plus visible du contexte éolien construit et accordé. Le projet éolien de Champs Perdus 2 vient en surimpression de celui de la Sablière dont il densifie légèrement le bouquet.

L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 667598
Y (Lambert 93) : 6958520
Cap (°) : 71,5
Angle horizontal couvert (°) : 128
Date : 04/12/2018
Heure : 12:18
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 3771



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 45 cm du regard





E6

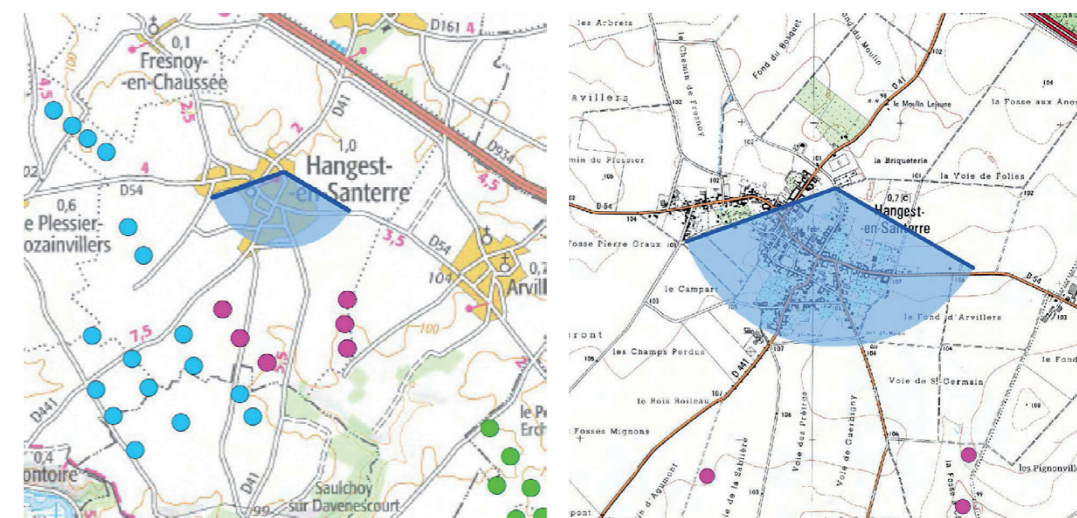
50 - Abords de l'église inscrite M.H. d'Hangest-en-Santerre (décor intérieur)

La vue est prise depuis la rue d'Enfer depuis l'angle sud-ouest du cimetière communal. L'édifice religieux est visible avec un premier plan arboré. En avant plan de l'édifice sont présentes des terres labourées. La majeure partie de ces terres sont vouées à moyen terme à l'urbanisation selon le PLU approuvé de 2006. Les éoliennes construites de la Sablière sont peu visibles. Seules deux éoliennes de ce parc construit apparaissent.

Le projet éolien de Champs Perdus 2 respecte une respiration paysagère avec l'église protégée d'Hangest-en-Santerre. Le projet est visible dans son ensemble en dépassement léger du bâti. Il ne génère pas d'effet d'écrasement sur les habitations car le projet éolien est à une distance d'environ un kilomètre au sud du village. La hauteur des éoliennes respecte celle de l'église et du village bosquet d'Hangest-en-Santerre.

Concernant les éoliennes E1 à E3, les terrains en zone à urbaniser sont susceptibles de diminuer la présence visuelle du projet éolien à moyen terme depuis la rue d'Enfer. Il va en effet se créer très vite un premier plan.

X (Lambert 93) : 671775
Y (Lambert 93) : 6962041
Cap (°) : 185,2
Angle horizontal couvert (°) : 130
Date : 14/08/2017
Heure : 11:51
Éolienne la plus proche : E4
Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 1874



L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET







E1

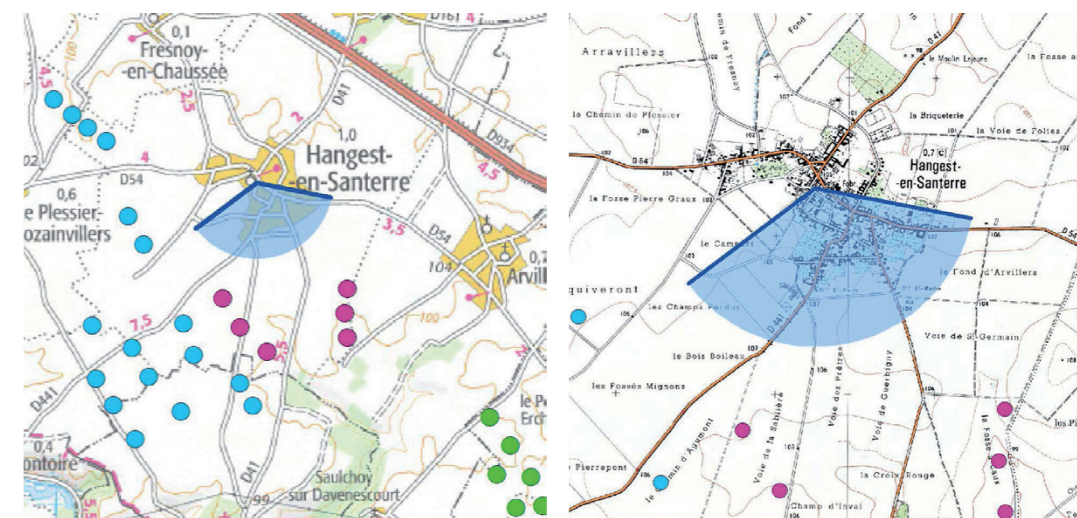
51 - En pied d'église inscrite M.H. d'Hangest-en-Santerre (décor intérieur)

En pied d'église protégée d'Hangest-en-Santerre, on perçoit à l'est de l'édifice son vitrail protégé M.H. La vue prise depuis la rue Paul Laurain montre un dégagement visuel dans la perspective de la rue en direction du sud. Il convient de vérifier qu'aucune éolienne du projet n'altère maladroitement cette perspective villageoise.

L'ensemble du projet éolien de Champs Perdus 2 est masqué par le bâti situé en interface. La perspective de la rue Paul Laurain reste vierge d'éoliennes.

L'impact est nul.

X (Lambert 93) : 671416
Y (Lambert 93) : 6961756
Cap (°) : 167
Angle horizontal couvert (°) : 132
Date : 04/12/2018
Heure : 15:53
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 1594



ETAT INITIAL



PROJET



4.6 BILAN DES IMPACTS


Afin de faciliter la compréhension des impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien de Champs Perdus 2, les photomontages sont regroupés par thèmes principaux. Pour chaque photomontage, l'évaluation de l'impact a été graduée sur une échelle de 6 degrés :

nul / très faible / faible / modéré / fort / très fort


La simulation à taille réelle n'a pas été envisagée pour les impacts nuls (éoliennes non visibles) car elle ne se justifie pas dans ce cas précis.


 LE PATRIMOINE		
Localisation / thème	Impact	Photomontage n°
Eglise d'Hangest-en-Santerre, covisibilité indirecte depuis le tour de village d'Hangest-en-Santerre	modéré	3
Au nord du bois du domaine du château de Davenescourt, patrimoine protégé	faible	5
Chapelle du cimetière du Plessier-Rozainvillers	faible	11
Château et église de Davenescourt protégés, entrée sud-est du village	très faible	12
Chapelle protégée de Becquigny par le sud	faible	19
Warvillers, chapelle non protégée et château non protégé de Beaufort-en-Santerre	faible	20
Eglise de Guerbigny par le sud, approche par la D68	faible	21
Cimetière allemand d'Andechy, patrimoine de la grande guerre	faible	23
Eglise de la reconstruction de Bouillancourt-la-Bataille, non protégée	faible	24
Monument commémoratif 19e bataillon C.F., Gratibus sur la D935	faible	25
Eglise protégée de Caix depuis le plateau proche du château d'eau de Caix	très faible	26
3 monuments protégés de Montdidier, champ visuel juxtaposé depuis l'entrée nord de la ville	faible	27
Eglise protégée de Caix par l'entrée nord	nul	28
Domaine protégé de Tilloloy depuis la D133	très faible	31
Eglise protégée art-déco de Lamotte-Warfusée, champ visuel juxtaposé depuis le pont surplombant l'A29	faible	32
Nécropole nationale de Lihons, patrimoine de la grande guerre	nul	33
Eglise protégée d'Harbonnières depuis le pont sur l'A29	très faible	34
Eglise protégée de Louvrechy à hauteur de l'oratoire Anatolie	très faible	35
Eglise protégée de Coullemelle par le sud	très faible	36
Mémorial australien du Hamel	nul	37
Mémorial de Villers-Bretonneux, en haut	faible	38
Tour de Folleville, site classé (loi 1930)	nul	39
Cimetière militaire du Quesnel	nul	41
Abords de l'église inscrite M.H. de Hangest-en-Santerre	faible	50
En pied d'église inscrite M.H. de Hangest-en-Santerre	nul	51

Les impacts modérés concernent uniquement l'Eglise protégée d'Hangest-en-Santerre cela représente un seul photomontage de ce thème. Le patrimoine est globalement peu impacté par le projet éolien de Champs Perdus 2.

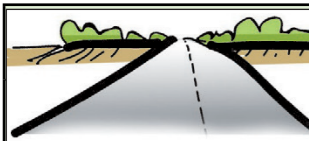
 PAYSAGE		
Localisation / thème	Impact	Photomontage n°
Tour de village d'Hangest-en-Santerre dans le paysage emblématique du coeur de Santerre	modéré	3
Plateau du Santerre à proximité de la vallée de l'Avre, GR 123 au nord de Contoire	faible	6
Vallée de l'Avre au niveau de l'entrée sud-est de Davenescourt	très faible	12
Folies en sortie sud-ouest, paysage du coeur emblématique du coeur de Santerre	faible	16
Rebord de la vallée de l'Avre à Guerbigny, proximité du calvaire	faible	17
Évaluation de la vallée de l'Avre au sud de la chapelle protégée de Becquigny	faible	19
Vallée de l'Avre depuis la D68 au sud de Guerbigny	faible	21
Vallée de la rivière des Trois Doms, 1 kilomètre à l'ouest de Bouillancourt-la-Bataille	faible	24
Unité paysagère du Santerre à Caix	très faible	26
Belvédère paysager anthropique du pont au-dessus de l'A29 entre Marcelcave et Lamotte-Warfusée	faible	32
Belvédère paysager anthropique du pont au-dessus de l'A29 au nord-est d'Harbonnières	très faible	34
Belvédère de mémoire majeur du mémorial de Villers-Bretonneux	faible	38
Vallée de la Noye à La Faloise	très faible	40
Depuis le GR 123 en sortie du bois d'Hangest	faible	49

Avec un seul impact modéré, c'est le thème le moins sensible après celui du patrimoine. Le paysage ouvert dominant se prête bien à l'insertion des éoliennes du projet éolien de Champs Perdus 2 et la lecture de la vallée de l'Avre est peu affectée par des effets de surplomb. Une attention est à porter sur le tour de village d'Hangest-en-Santerre dans sa lisière sud (Photomontage 3). Ce tour de village est caractéristique des villages du coeur de Santerre et l'impact visuel constaté y est modéré.

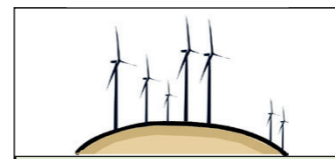
 LIEUX DE VIE		
Thème	Impact	Photomontage n°
Andechy en sortie ouest du village	faible	23
Arvillers centre depuis un terrain libre de construction par la D54, parcelle 176	modéré	4
Beaufort-en-Santerre sortie est	faible	18
Bouchoir, sortie nord-ouest par la chaussée brunehaut, silhouette d'Arvillers	modéré	15
Caix, 200 mètres à l'ouest du château d'eau	très faible	26
Caix, entrée nord-est depuis la D41	nul	28
Coullemelle, silhouette villageoise par le sud, 200 mètres au sud du château d'eau	très faible	36
Davenescourt, entrée sud-est	très faible	12
Erches, sortie nord-ouest	faible	9
Folies, sortie sud-ouest, paysage emblématique du coeur de Santerre	faible	16
Fresnoy-en-chaussée, sortie sud-est	modéré	13
Guebigny, calvaire nord	faible	17

 LIEUX DE VIE (suite)		
Hangest-en-Santerre, Intersection de la D54/D41 dans le centre	faible	2
Hangest-en-Santerre, silhouette d'Hangest au lieudit "Le Petit Hangest"	modéré	7
Hangest-en-Santerre, sortie sud par la D41	modéré	1
Le Plessier-Rozainvillers, au sud-est du stade	faible	14
Le Plessier-Rozainvillers, sortie sud-est	modéré	8
Le Quesnoy en sortie sud-ouest proche du château eau	faible	22
Le Quesnel, sortie est	faible	10
Lihons, entrée du village	nul	33
Montdidier, sortie nord-ouest par la D329	faible	29
Montdidier au nord par la D41, lieudit Bois Fleuret	faible	27
Warvillers en sortie sud	faible	20
Sur la D160 en sortie de Davesnescourt en direction de Guerbigny	nul	41
Sortie sud de Beaucourt-en-Santerre par la D28	faible	42
Centre du village de Beaucourt-en-Santerre	nul	43
Centre de Boussicourt	nul	45
Centre de Becquigny	faible	46
Entrée de village de Becquigny venant de Fignièrès	nul	47
Sur la D54 en sortie d'Hangest-en-Santerre en direction d'Arvillers	modéré	48

Avec 23 % d'impact modéré, il s'agit d'un thème peu sensible dans l'étude. Les villages les plus concernés sont Hangest-en-Santerre, Arvillers, Bouchoir et Le Plessier-Rozainvillers. L'éloignement d'environ 1 kilomètre du projet éolien aux habitations et le contexte de plateau agricole ouvert contribuent à éviter des impacts forts à très forts.

 AXES ROUTIERS		
Thème	Impact	Photomontage n°
D54 l'intersection de la D41 à Hangest-en-Santerre	faible	2
D54 Arvillers centre	modéré	4
D934 proche, lieudit "Le Petit Hangest"	modéré	7
Chaussée Brunehaut à Bouchoir, sortie nord-ouest	modéré	15
D68 au sud de Guerbigny	faible	21
D935 Monument du 19ème Bataillons des Chasseurs Français à Gratibus	faible	25
D329, Montdidier en sortie nord-ouest	faible	29
D934, Zone industrielle nord-ouest de Roye	faible	30
A29, pont entre Marcelcave et Lamotte-Warfusée	faible	32
A29, pont au nord-est d'Harbonnières	très faible	34
D26, oratoire Anatolie à Louvrechy	très faible	35

Avec 27% d'impact modéré sur ce thème, le projet s'insère bien dans les axes routiers. La D934 a été appréhendée le plus souvent en s'affranchissant des masques arborés mais l'infrastructure garde le plus souvent un contexte végétal qui permet de réduire l'impact visuel de Champs Perdus 2.

 CUMUL EOLIEN		
Thème	participation au Cumul éolien	Photomontage n°
Hangest-en-Santerre, sortie sud, Sablière et Champs Perdus 1	modérée par E4,E5 et E6	1
Au nord du bois du domaine de Davesnescourt, Sablière et Champs Perdus 1	modéré par E3,E4, E5 et E6	5
Le Plessier-Rozainvillers en sortie sud-est, Sablière et Champs Perdus 1	faible (densification)	8
Erches, sortie nord-ouest, Mont de Trème	modérée (ensemble du parc)	9
Cimetière isolé du Plessier-Rozainvillers, Champs Perdus 1 et Sablière	modérée par E4, E5 et E6	11
Guebigny calvaire nord, Mont de Trème	faible (densification)	17
Au sud de la chapelle protégée de Becquigny, Mont de Trème et Luce	modérée par E2,E3,E4,E5 et E6	19
Andechy en sortie ouest du village, Mont de Trème et Le Quesnel	très faible par E4	23
Caix, 200 mètres à l'ouest du château d'eau, Caix et Le Quesnel	très faible (densification)	26
Zone industrielle nord-ouest proche de Roye, Roye 1,2,3	faible, ensemble du parc mais prégnance de Roye 1,2,3	30
Lihons, entrée du village, Trèfle	nulle	33
Oratoire Anatolie à Louvrechy, patrimoine non protégé isolé et église protégée de Louvrechy, Val de Noye 1 et 2	très faible (densification)	35
Fouilloy mémorial australien de Villers-Bretonneux, panorama éolien	modérée par l'ensemble du parc mais distance élevée	38
Belvédère de la Tour de Folleville, Val de Noye 1 et 2	nulle	39

Avec 36% de participation modérée au cumul éolien, c'est le thème majeur des impacts. Les éoliennes E1 à E3 s'intègrent en général mieux par leur participation au bouquet d'éoliennes de la Sablière et de Champs Perdus 1.

CONCLUSION

Les thèmes sensibles sont par ordre décroissant : le cumul éolien, les axes routiers, les lieux de vie, le paysage et le patrimoine.

Les impacts majeurs sont constatés essentiellement sur les territoires communaux d'Hangest-en-Santerre et d'Arvillers. Il est proposé en toute logique des mesures pour ces deux communes.

4.7 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU D'ACCOMPAGNEMENT

4.7.1 MESURES D'ÉVITEMENT

E1 : Les recommandations d'implantation ont permis d'éviter une implantation d'éoliennes en point de mire l'axe de la D41 en sortant d'Hangest-en-Santerre.

E2 : La variante A n'a pas été retenue en raison de deux éoliennes trop proches de la couronne villageoise d'Hangest-en-Santerre. Ces mêmes éoliennes contribuaient également à un effet d'encerclement sur la couronne villageoise d'Arvillers.

E3 : La variante B n'a pas été retenue en raison de l'effet barrière trop impactant depuis la sortie sud d'Hangest-en-Santerre.

4.7.2 MESURES DE RÉDUCTION

4.7.2.1 MAÎTRISE DE LA PHASE CHANTIER (R1)

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage. Le périmètre du chantier doit être bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, **toutes les terres inutilisées doivent être évacuées.**

Les rues éventuellement impactées par les convois lors de la phase d'amenée du matériel seront réhabilitées.

4.7.2.2 RESPECT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (R2)

Le respect de certains principes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. Il s'agira notamment de veiller au balisage, afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

4.7.2.3 INSCRIPTION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES (R3)

Les socles des éoliennes

Il est recommandé d'éviter la création de «buttes» dans ce secteur agricole à dominante horizontale. Les plate-formes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant. Les terres végétales de déblai stockées sur site pour réemploi seront disposées sur une hauteur maximale de 1 mètre de manière à préserver leur qualité microbiologique.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue peut être élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet, afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements.

Les éoliennes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche (RAL 7035).

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé dans une démarche de qualité visuelle.

Les postes de livraison

Le fonctionnement de ce projet nécessite la création de postes de livraison. Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du bâtiment et de ses abords :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel,
- de ne pas recourir à un style pastiche à l'architecture locale (chalet, matériaux non locaux, etc...)
- une volumétrie simple (parallépipède rectangle par exemple)
- de prévoir un bardage bois. Les lames seront disposées de manière quasiment jointive pour ne pas pouvoir offrir de gîte potentiel aux chiroptères.



Le coût du bardage bois est estimé à 4500 € HT par poste de livraison, soit 9000 € HT pour les deux postes.

4.7.2.4 PLANTATION DU TOUR DE VILLAGE SUD (R4)



Les tours de village sont emblématiques des villages de Picardie. Ils permettaient jadis le déplacement du bétail vers les pâtures proches du village. Aujourd'hui, les tours de village permettent l'inscription paysagère des extensions urbaines récentes, valorisent le cadre de vie, développent le tourisme, et maintiennent le patrimoine paysager Picard.

Le projet consiste en une plantation locale unilatérale en accompagnement du tour de village sud. Le linéaire du projet est de 1,45 kilomètre. Il est en confrontation visuelle directe avec le plateau accueillant les éoliennes du projet. La plantation permettra donc de réduire l'impact visuel du projet. La plantation proposée se compose de deux strates végétales : des arbres avec un grand espacement (plus ou moins 15 mètres de manière aléatoire) et une strate arbustive diversifiée continue. Les choix variétaux s'appuient sur la liste proposée par le Conservatoire Botanique de Bailleul.

Arbustes : troène d'Europe RN 80/100 cm, sureau noir RN 80/100 cm, fusain de d'Europe RN 80/100 cm, cornouiller sanguin RN 80/100cm, noisetier RN 80/100 cm, houx commun en motte 40/60 cm, viorne obier RN 80/100 cm.

Arbres : érable champêtre, chêne pédonculé, charme commun, merisier (sujets en tige 8-10 cm de diamètre)

Travaux de plantation : fourniture d'un mulch sur +/- 8 cm d'épaisseur, amendements organiques, manchons anti-rongeurs sur les arbres.

Estimation de la fourniture et plantation du tour de village sud :

Arbustes : 1450 m de long x 0,8 mètre de large x 13 € HT le m² = 15 080 euros HT

Arbres : 58 U x 100 €/ l'unité = 5 800 € HT

TOTAL : 20 880 € HT



TOUR DE VILLAGE SUD D'HANGEST-EN-SANTERRE

4.7.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

4.7.3.1 AMELIORATION PAYSAGERE D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE A HANGEST-EN-SANTERRE (A1)



LOCALISATION



Etat existant



Projet

Le projet paysager vise à diminuer la présence visuelle du point d'apport volontaire par une haie et donner une ambiance plus verte à l'ensemble.

Arbustes : charme en haie, viorne obier, troène **Arbrisseaux :** érable champêtre, noisetier

Travaux : Suppression de la palissade bois, décapage ponctuel d'enrobé, terrassement, fourniture de terre végétale, mise en oeuvre d'un mulch sur 8 cm

Estimation des travaux :

Piquetage, Travaux de démolition d'enrobé/évacuation : l'ensemble = 1750 € HT

Fourniture/mise en oeuvre de terre végétale 25 m³ X 15 € HT = 375 € HT

Fourniture d'arbustes et plantation : 50 m² x 13€ HT/m² = 650 €HT

Fourniture de 2 arbres : 2 x 100 €/U = 200 € HT

TOTAL : 2 975 € HT

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie d'HANGEST-en-SANTERRE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre en exercice : 14
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 14
Date de convocation : 5 mars 2018
Date d'affichage : 5 mars 2018

L'An Deux Mil dix-huit, le treize mars à VINGT heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.

Présents : MM. HENNEBERT Jacques – JUBERT Patrick – DUFRESNE Francis – Régis MERCIER- Frédéric FREITAS- Laurent MACHART
Mesdames DAMAY Marie-José – VAN OVERLOOP Aline – Aude LE GAC – Catherine VEZINHET-Julia BERTOUX

Excusée :
Mme Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER
Mme Frédérique ROUSSEAU donne pouvoir à Madame Julia BERTOUX
Mr Philippe DUPAYS donne pouvoir à Monsieur Jacques HENNEBERT

Madame Julia BERTOUX est nommée secrétaire de séance

MESURES PAYSAGERES, PROJET EOLIEN

La Société VALECO, dans le cadre de l'extension du Parc Éolien « Les Champs Perdus », propose de financer les mesures paysagères afin d'agrémenter le tour de ville en sa partie Sud par des plantations d'arbustes locaux en haie libre + 1 étage de petits arbres sur la partie exposée au projet éolien. Une amélioration de l'inscription paysagère du point d'apport volontaire proche du stade (suppression palissade, mise en place de charmille avec retour de la haie sur le devant pour diminuer l'impact visuel des conteneurs vert et/ou mise en place de point d'apport volontaire enterré) sera prise en charge. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les Membres présents,
Pour copie conforme, le 22 mars 2018

Le Maire

J. HENNEBERT



Délibération rendue exécutoire
Après réception en Sous Préfecture
le 29.03.2018
Publiée ou notifiée le
29.03.2018
Le Maire,
J. HENNEBERT



4.7.4 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RÉSIDUELS

ASPECTS CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	DURÉE	DIRECT INDIRECT	IMPACT AVANT MESURES	MESURES	IMPACT RÉSIDUEL
Paysage	Impact sur le paysage emblématique du Coeur de Santerre	P	D	Modéré	R1 : Maîtrise de la phase chantier R2 : Respect des contraintes environnementales R3 : inscription des constructions liées aux éoliennes	Modéré
	Impact sur la vallée de l'Avre, effet potentiel d'écrasement	P	D	Faible		Faible
	Impact sur la Vallée de la rivière des Trois Doms	P	D	Faible		Faible
	Belvédères paysagers de mémoire / ponts autoroutiers	P	D	Faible		Faible
	Impact sur la lecture de la Vallée de la Noye	P	D	Faible		Faible
	Impact depuis les belvédères des Boucles de la Haute Somme	P	D	Faible		Faible
Lieux de vie proches du plateau	Interaction visuelle avec Hangest-en-Santerre	P	D	Modéré	E1 : Pas d'éoliennes dans la perspective sud de la D41 E2 : Evitement de deux éoliennes proches de la couronne villageoise E3 : Evitement d'un effet «barrière» en sortie sud du village R4 : Plantation du tour de village sud A2 : Participation financière à la requalification paysagère de la rue du Plessier	Faible
	Interaction visuelle avec Arvillers	P	D	Modéré	E2 : Limitation de l'effet d'encerclement d'Arvillers par rapport à la variante A	Faible
	Interaction visuelle avec Le Plessier-Rozainvillers	P	D	Modéré		Modéré
	Interaction visuelle avec Erches	P	D	Faible		Faible
	Interaction visuelle avec Fresnoy-en-Chaussée	P	D	Faible		Modéré
Axes majeurs	Visibilité par la D934	P	D	Modéré		Modéré
	Visibilité par la D329	P	D	Faible		Faible
	Visibilité par la D935	P	D	Faible		Faible
Cumul éolien	Participation de Champs Perdus 2 à un effet de cumul	P	D	Modéré		Modéré
Patrimoine projeté au classement UNESCO	Deux mémoriaux du front ouest de la Grande Guerre du Hamel et de Villers-Bretonneux	P	D	Faible		Faible
	Eglise protégée d'Hangest-en-Santerre	P	D	Modéré	A1 : Amélioration d'un point d'apport volontaire situé dans le périmètre de protection de l'édifice protégé	Modéré
	Domaine de Davenescourt	P	D	Faible		Faible
	Chapelle de Becquigny	P	D	Faible		Faible
	Eglise de Guerbigny	P	D	Faible		Faible
	Eglise de Caix	P	D	Faible		Faible
	Eglise d'Harbonnières	P	D	Faible		Faible
	Château de Tilloloy	P	D	Faible		Faible
Tour de Folleville	P	D	Faible		Faible	
Patrimoine non protégé	Chapelle du cimetière du Plessier-Rozainvillers	P	D	Faible		Faible
	Château de Beaufort en Santerre			Faible		Faible
	Nécropole française de Lihons			Faible		Faible
	Mémorial du 19e BCF à Gratibus			Faible		Faible
	Chapelle de Warvillers			Faible		Faible
Tourisme	GR123	P	D	Faible		Faible
	Boucle de randonnée du Plessier-Rozainvillers			Faible		Faible
	Tourisme de mémoire			Faible		Faible